

PROCES-VERBAL DE REUNION DU COMITE SYNDICAL N°03-2025
Réunion du 5 novembre 2025

Le mercredi 5 novembre 2025 à 18h, le comité syndical s'est réuni à la Maison des lacs de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 24 octobre 2025

Ordre du jour :

- Décision modificative n°2-2025
- Acquisition de parcelles
- Vente de parcelles
- Renouvellement du contrat groupe statutaire
- Divers

Etaient présents (21 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CAZENAVE	Jérôme	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	MARQUE	Bernard	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARRIAU	Philippe	Titulaire
	BIROU	Daniel	Titulaire
	DUCOS	Gérard	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEVEQUE	Gilles	Titulaire
	SENSEBE	Jean-Jacques	Titulaire
	TOULOUSE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CAZET	Michel	Titulaire

	VIGNAU	Hubert	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES TARBES LOURDES PYRENEES	LAFFORGUE	Jérôme	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
Néant			

Etaient absents ou excusés (11 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	BERNOS	Michel	Titulaire
	LARRIEU	Didier	Titulaire
	POURTAU	Xavier	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	GENNEVOIS	Anne-Lise	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	BOURDA	Bruno	Titulaire
	CASTAIGNAU	Serge	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN	MERCIER	Jimmy	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien GeMAPI, Nadège BERGÉ – Responsable administratif et financier, Marie FURET – Animatrice charte de gestion de la ressource en eau, Pauline GUINLE – Chargée de mission PAPI, Eric LOUSTAU – Ingénieur eau et milieux aquatiques, Célia MARCHAND – Animatrice prévention des inondations, Henri PELLIZZARO - Directeur, Sébastien PIETS – Technicien GeMAPI, Constance XERRI – chargée d'opérations prévention des inondations, personnel du SMBGP

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : M. Bernard MARQUE

Le procès-verbal de la séance du comité syndical du 18 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Président informe les délégués des décisions prises au titre des délégations (*cf. diaporama joint*).

Les membres du comité syndical poursuivent la séance en abordant les points suivants :

1. Décision modificative

Le Président indique au comité syndical que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, à des ajustements budgétaires après le vote du budget primitif. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes tout en respectant la règle de l'équilibre budgétaire.

Comme détaillé dans la délibération, il a été proposé une augmentation des crédits à l'article 6811 (dépenses de fonctionnement) et à l'article 281838 (recettes d'investissement) pour une régularisation d'amortissement des biens informatiques ci-après : un onduleur pour 77,7 € ; deux stations d'accueil Dell pour 107,46 € et 101,64 €.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, la décision modificative présentée par le Président.

2. Acquisition de terrains – Mont

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'acquisition de 12 parcelles à Mont (30 980 m²) appartenant à M. Francis REY BETBEDER pour 8 000 € (évaluation de la SAFER), dans le cadre d'un projet de renaturation d'une zone de saligue en rive gauche du gave de Pau, à la confluence du Luzoué. Ce site présente des intérêts hydrauliques et écologiques mais nécessite des travaux de restauration (terrassement, lutte contre les espèces invasives...) qui ne peuvent se faire sans maîtrise foncière.

L'opération est éligible à une subvention de l'agence de l'eau Adour-Garonne (80 %). Le Président est autorisé à déposer la demande d'aide et à réaliser les formalités nécessaires.

3. Acquisitions de terrains – Mont suite

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'acquisition de 4 parcelles à Mont (22 460 m²) appartenant à MM. Alain et François CASANAVE pour 3 000 € (évaluation de la SAFER), afin de compléter le projet de renaturation de la saligue évoqué dans la délibération précédente.

L'opération est également éligible à une aide de 80 % de l'agence de l'eau Adour-Garonne. Le Président est autorisé à déposer la demande de subvention et à effectuer les démarches nécessaires.

4. Vente de parcelles

Le comité syndical approuve à l'unanimité la cession à titre gratuit à la commune d'Assat de deux parcelles situées au lieu-dit Castéra (ZB 37 et ZD 63, soit 2 593 m² au total), héritées de l'ancien SIVU du Lagoin et sans utilité pour le Syndicat puisqu'elles constituent des chemins d'accès à des parcelles agricoles. Les frais d'acte seront partagés à parts égales entre le Syndicat et la commune. Le Président est chargé des formalités.

5. Adhésion au contrat-groupe assurance statutaire 2026-2030

Le Président rappelle au comité syndical les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Le comité syndical décide donc à l'unanimité de reconduire la protection sociale du personnel en adhérant, à compter du 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 décembre 2030, aux contrats d'assurance proposés par la CNP Assurances avec RELYENS comme courtier, dans le cadre du contrat-groupe mutualisé du CDG64. Deux contrats sont prévus :

- Pour les agents CNRACL : taux de cotisation 7,40 %, remboursement à 90 % ;
- Pour les agents du Régime général / IRCANTEC : taux 0,96 %, remboursement à 100 %

Le Président est autorisé à signer les documents nécessaires.

6. Informations diverses

Différents points ont également été abordés, lors de ce comité syndical :

- Etat d'avancement du PAPI : Célia Marchand a présenté le rétroplanning et les principales évolutions du dossier, notamment la suppression ou le regroupement d'actions et la nouvelle répartition financière.
- Point sur la charte : la charte a été validée et transmise aux acteurs pour adhésion. La signature officielle reste à prévoir
- Etat d'avancement des PPG : les 13 PPG sont tous déclarés d'intérêt général pour 5 ans renouvelable 1 fois. Info du volume de travaux annuels : entre 1,2 à 1,6M €.
- Plan pluriannuel du gave de Pau 2027-2037 : date de démarrage : le 7 octobre 2025 avec la société Hydretudes. Le calendrier des actions s'étend jusqu'en janvier 2027.
- Etat des travaux 2025 : Les techniciens ont présenté les travaux réalisés en 2025 dans le cadre de l'entretien des cours d'eau et de la gestion des inondations.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 19h20

Pour extrait conforme.

Le Président,



Michel CAPERAN